PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le lundi 7 octobre 2024 à compter de 19 h 30.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire

Madame Johanne Therrien, conseillère

Monsieur Bertrand Martineau, conseiller

Madame Sarah Bellavance, conseillère

Monsieur Marc-Olivier Racette, conseiller

Madame Dominique Blanchette, conseillère et présidente de la séance

Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la conseillère municipale, Mme Dominique Blanchette.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. <u>OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

- 1.1 Nomination d'un président de séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024

2. CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS DIVERSES

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 3.1 Dépôt et adoption des comptes à payer du mois de septembre 2024
- 3.2 Dépôt et adoption des conciliations bancaires des mois de juillet et août 2024
- 3.3 Fermeture du bureau municipal Fêtes 2024
- 3.4 Dépôt des états comparatifs en vertu de l'article 176.4 du Code municipal du Québec
- 3.5 Mandat pour l'audit de fin d'exercice au 31 décembre 2024
- 3.6 Autorisation de soumettre une demande à la SSJB pour l'édition 2025 des jeudis en chansons
- 3.7 Autorisation d'affichage d'un poste d'ingénieur-inspecteur municipal
- 3.8 Demande d'appui Légion Royale canadienne
- 3.9 Demande d'appui Fondation Ermitage

4. <u>LÉGISLATION</u>

- 4.1 Demande de changement du règlement de zonage Lot 6 439 822
- 4.2 Avis de motion Règlement 121-2024 modifiant le règlement de zonage 003-2013
- 4.3 Adoption du premier projet de règlement 121-2024 modifiant le règlement de zonage 003-2013

5. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

5.1 Entente à signer concernant le traitement des communications 9-1-1

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Dépôt et adoption de la liste des permis du mois de septembre 2024
- 6.2 Dépôt du procès-verbal du CCU du 17 septembre 2024
- 6.3 Demande de dérogation mineure 53, rang Chicago
- 7. AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL
- 8. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 9. LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-10-1721 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT DE SÉANCE

CONSIDÉRANT l'article 158 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun de nommer un président de séance ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil nomme la conseillère municipale Dominique Blanchette présidente des séances ordinaires et extraordinaires de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska.

QUE cette nomination soit effective pour toutes les séances, et ce, jusqu'à la séance ordinaire du mois de mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-1722 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et greffière-trésorière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-1723

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCES ET INFORMATIONS DIVERSES

La directrice générale et greffière-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 9 septembre 2024. La présidente de la séance résume les communications ayant un intérêt public.

2024-10-1724

<u>DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE</u> 2024

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de septembre 2024 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 13 pages et totalisant un montant de **111 144,84 \$**;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de septembre 2024 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **111 144,84 \$**;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et le 30 septembre 2024 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-1725

<u>DÉPÔT ET ADOPTION DES CONCILIATIONS BANCAIRES DES MOIS DE</u> JUILLET ET AOÛT 2024

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil adopte la conciliation bancaire des mois de juillet et d'août 2024, telles que déposées par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-1726 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL - FÊTES 2024

Sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le bureau municipal soit fermé du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclusivement pour le congé des fêtes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-1727

<u>DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS EN VERTU DE L'ARTICLE 176.4 DU</u> CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

Sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose les états comparatifs aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-1728

MANDAT POUR L'AUDIT DE FIN D'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite poursuivre la collaboration avec la firme RDL pour la vérification comptable ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à mandater la firme RDL pour la préparation de l'audit de fin d'exercice au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-1729

AUTORISATION DE SOUMETTRE UNE DEMANDE À LA SSJB POUR L'ÉDITION 2025 DES JEUDIS EN CHANSONS

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2024 des Jeudis en chansons a été un succès à la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) est présentement en appel de projets pour les organismes qui souhaitent obtenir une aide financière pour organiser un jeudi en chansons à l'été 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil autorise à conseillère Johanne Therrien à soumettre une demande d'aide financière à la SSJB pour une édition 2025 des jeudis en chanson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-1730 <u>AUTORISATION D'AFFICHAGE D'UN POSTE D'INGÉNIEUR-INSPECTEUR</u> MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur à la voirie et responsable des permis et des inspections est vacant depuis plusieurs mois ;

CONSIDÉRANT QU'une réflexion a eu lieu concernant ce poste vacant en fonction des besoins municipaux actuels et futurs ;

CONSIDÉRANT QUE, de plus en plus, les divers projets et activités municipales se trouvent dans le champ de pratique réservé aux ingénieurs ;

CONSIDÉRANT QU'il y a actuellement peu de ressources humaines administratives à l'emploi de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska pour l'ampleur de la municipalité et qu'il a lieu d'intégrer un quatrième employé administratif à temps plein ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer le poste affiché de coordonnateur à la voirie et responsable des permis et des inspections par un poste d'ingénieur-inspecteur municipal ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Johanne Therrien Appuyée par Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil ratifie l'affichage du poste d'ingénieur-inspecteur municipal.

QUE l'affichage du poste de coordonnateur de la voirie et responsable des permis et des inspections prenne fin en date du 2 octobre 2024.

2024-10-1731 <u>DEMANDE D'APPUI - LÉGION ROYALE CANADIENNE</u>

Sur proposition du conseiller Réjean Arsenault Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil verse un appui financier de **125** \$ à la Légion Royale canadienne pour le jour du souvenir 2024 dont la cérémonie se tiendra le 9 novembre prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-1732 <u>DEMANDE D'APPUI - FONDATION ERMITAGE</u>

Sur proposition de la conseillère Sarah Bellavance Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil verse un appui financier de 200 \$ à la Fondation Ermitage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-1733 <u>DEMANDE DE CHANGEMENT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE - LOT 6 439</u> 822

CONSIDÉRANT la demande de modification au règlement de zonage portant le numéro de dossier 2024-09-0015 soumise par Olivier Roy pour Les entreprises M.R. afin de permettre l'usage « service d'électricité » sur le lot 6 439 822 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité de développement, lequel évoque que les nuisances associées à l'usage envisagé sont limitées, voir moindres que celles associées à l'usage existant étant donné l'absence de vente au détail sur le site:

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault Appuyée par la conseillère Sarah Bellavance

Il est résolu

QUE le conseil accepte de modifier le règlement de zonage aux frais du demandeur, le tout, selon le Règlement de tarification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 121-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Bertrand Martineau à l'effet que le premier projet de règlement 121-2024 modifiant le règlement de zonage 003-2013 sera adopté à cette présente séance.

2024-10-1734

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 121-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du premier projet de règlement 121-2024 plus de 72 heures avant la présente séance et que ce dernier renonce à sa lecture ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 121-2024 modifiant le règlement de zonage 003-2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-1735

ENTENTE À SIGNER CONCERNANT LE TRAITEMENT DES COMMUNICATIONS 9-1-1

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de renouveler le contrat de service concernant la gestion des communications 9-1-1 avec CAUCA;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Bertrand Martineau Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil mandate et autorise le maire et la directrice générale et greffièretrésorière à signer l'entente concernant le traitement des communications 9-1-1 avec CAUCA qui entre en vigueur le 1er février 2025, d'une durée de cinq ans et renouvelable automatique pour cinq autres années.

QUE la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska demande à l'Agence municipale 9-1-1 de verser l'intégralité du produit de la taxe 9-1-1 directement à CAUCA, et ce, pour la durée du présent contrat.

QUE le conseil confirme que la personne responsable de l'administration du contrat est Me Katherine Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière, ayant pour substitut Mme Gabrielle Bergeron, adjointe administrative, dans le cadre du dossier de sécurité civile et gestion des mesures d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-10-1736 <u>DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES PERMIS DU MOIS DE</u> <u>SEPTEMBRE 2024</u>

Sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des 23 permis du mois de septembre 2024 pour un montant total des travaux de 2 348 642 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 17 SEPTEMBRE 2024

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le procès-verbal du comité consultatif en urbanisme du 17 septembre 2024.

2024-10-1737 <u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 53, RANG CHICAGO</u>

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2024-09-0014 formulée par Daniel Houde relative à la propriété située au 53, rang Chicago;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objet de régulariser l'implantation d'un bâtiment accessoire situé à 1.39 mètre de la ligne de terrain latérale plutôt qu'à 1.5 mètre, le tout contrairement à l'article 5.4.2.1 a) du règlement de zonage numéro 003-2013 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) est d'avis que le rapprochement de 11 centimètres par rapport à la ligne de terrain latérale ne cause aucun préjudice au voisinage ;

CONSIDÉRANT QUE la présence de ce bâtiment n'a pas fait l'objet de plainte du voisinage depuis son implantation en 1996 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure du 53, rang Chicago ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil approuve la demande de dérogation mineure du 53, rang Chicago.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

<u>AFFAIRES NOUVELLES DES MEMBRES DU CONSEIL</u>

La conseillère Johanne Therrien souligne le succès de l'édition 2024 de la Fête de la Famille. Plus de 400 repas ont été servis lors de l'évènement.

La conseillère Sarah Bellavance mentionne que les bacs à légumes ont été fermés pour l'automne et mentionne que ce nouveau service a été grandement apprécié des résidents et des garderies.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2024-10-1738 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition du conseiller Bertrand Martineau Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 19 h 43.

Michel Larochelle, Maire Me Katherine Beaudoin, Directrice générale & Greffière-trésorière Dominique Blanchette, Conseillère municipale & Présidente de séance

La signature par le maire et la présidente équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.